

La prévention comme maître-mot

**Cornelia Stelzer* – La prévention des accidents dans les pâturages est un thème important. Diverses ressources sont à la disposition des exploitations pour mettre en place des mesures de prévention concrètes et systématiques et pour communiquer efficacement avec le grand public.

Dans les régions de randonnée, la dernière saison de pâture a tenu un grand nombre d'éleveuses et d'éleveurs en haleine. Au printemps déjà, l'épidémie de coronavirus laissait en effet présager une forte affluence de randonneurs, cyclistes et autres promeneurs.

Malheureusement, ils ont rapidement constaté que quelques visiteurs ignoraient tout du savoir-vivre rural : troupeaux et terres cultivées traversés sans gêne, camping dans les pâturages et déchets abandonnés l'ont démontré. Cerise sur le gâteau, divers réseaux sociaux ont relayé l'été dernier le « Kulikitaka Challenge ». Ainsi, par une chorégraphie agitée sur une chanson de merengue, certains ont mis en fuite des troupeaux de vaches entières puis publié en ligne la vidéo de leur performance.

Au printemps, le groupe de travail « Bovins et sentiers de randonnée » avait donc pris les devants et expliqué sur différents canaux le comportement correct à adopter en présence de troupeaux de bovins. Au travers de la presse agricole, d'une newsletter de prévention ainsi que de bulletins d'information et d'événements réservés aux membres, il a été demandé aux éleveuses et éleveurs d'effectuer une évaluation des risques dans les pâturages accessibles au public.

Ainsi, diverses mesures d'atténuation des conflits ont été mises en œuvre dans tout le pays – dans certains cas avec le soutien des responsables cantonaux des sentiers pédestres. Grâce à cette démarche, le bilan de la saison est positif. Comparée



Quand pâturages et itinéraires de randonnée cohabitent, il faut partir du principe que les promeneurs n'ont que peu ou pas d'expérience avec les bovins. (Photo : SPAA)

* Cornelia Stelzer occupe le poste de Chargée de sécurité au SPAA et répond volontiers à vos questions au 062 739 50 40 ou à l'adresse cornelia.stelzer@bul.ch.



Check-list pour le guide de prévention

En tant que détenteur d'animaux, vous devez respecter votre obligation de diligence conformément à l'art. 56 du Code des obligations. Traiter cette liste de contrôle en considérant le guide vous y référant.

Expéditeur: _____ Organisation du pâturage combinant au plus des parcelles _____

Check-list complétée le _____ jour _____

1. Avez-vous lu et compris les recommandations de guide? Oui Non
2. Avez-vous analysé les risques de l'enneigement et pris des mesures? Oui Non Mesure incertaine
3. Est-ce que l'aptitude des animaux à être menés est affectée lors du changement de pâturage? Oui Non Pas de changement de pâturage
4. Est-ce que le personnel chargé de l'écouage des animaux a été formé au travail avec des boeufs et aux risques possibles pour les tiers? Oui Non
5. Est-ce que le bétail est abrité des animaux qui se trouvent dans le pâturage, à la situation actuelle et à la situation qui se fera et qui sera? Oui Non
6. Avez-vous vérifié si ce que le bétail est également contrôlé? Oui Non
7. Avez-vous en mesure de maintenir les animaux au comportement souhaité dans une zone accessible au public? Oui Non
8. Respectez-vous les obligations de signalisation pour le message personnel de pâturage pour les vaches allaitantes, mélangeant des éléments nécessaires au pâturage? Oui Non
9. Avez-vous réglé la signalisation des dangers et des dangers avec le responsable des chemins (ou autres personnes)? Oui Non
10. Les points d'eau et les zones de repos sont-elles correctement signalées aux animaux par un collier? Oui Non

Questions supplémentaires pour les pâturages accessibles au public

11. Avez-vous identifié toutes les zones conflictuelles et avez-vous pris les mesures qui s'imposent pour les éviter? Oui Non
12. Est-ce que les débris de décharge sont correctement signalés et évités? Oui Non
13. Est-ce que les objets ont été enlevés ou que les pâturages protégés à cet effet? Oui Non Pas de village
14. Est-ce que tous les messages à l'attention des visiteurs pour des bêtes bruyantes, cyclistes et motocyclistes sont affichés? Oui Non



à l'année précédente, 2020 n'a pas connu plus de conflits ou d'accidents impliquant des tiers.

Analyse des risques documentée

Le guide de prévention Bovins dans les zones de pâturages et de randonnée et la check-list correspondante sont devenus des outils clés. Depuis leur mise à jour début 2020, ces références ne s'adressent plus exclusivement aux exploitations possédant des pâturages traversés par des sentiers pédestres. Différents événements démontrent que les prairies sans accès public peuvent aussi nécessiter une analyse des risques, par exemple si elles sont proches d'habitations ou de lieux de loisirs très fréquentés ou s'il s'agit de pâturages de vèlage.

Par l'utilisation du guide de prévention et de la check-list, et par la mise en place de mesures adaptées, les éleveuses et éleveurs démontrent qu'ils s'acquittent de leur obligation de diligence conformément à l'article 56 du Code des obligations. Dans la pratique juridique, ces documents revêtent actuellement une grande importance en cas d'accident.

Bonne utilisation de la signalisation

Pour compléter les mesures obligatoires découlant de l'analyse des risques, il faut aussi informer le grand public. Le

panneau vert officiel « Les vaches allaitantes protègent leurs veaux – gardez vos distances ! » informe les promeneurs de la présence de vaches allaitantes. Afin qu'il ne perde pas de sa crédibilité, il faut impérativement le décrocher, le couvrir ou le tourner quand le troupeau quitte le secteur en question. Sans quoi, les passants risquent d'ignorer le panneau – phénomène que l'on observe notamment avec les panneaux de vitesse qui restent au bord de la route longtemps après la fin des travaux.

Mieux vaut éviter les affiches « maison » afin de favoriser la reconnaissance de la pancarte officielle. Il faut en particulier renoncer aux formules du type « animaux dangereux », « taureau dangereux », etc. En cas d'accident, on pourrait interpréter de telles affirmations comme la preuve d'une prévention lacunaire, l'éleveuse ou l'éleveur estimant que les bêtes concernées sont dangereuses.

Enseignement des comportements adéquats

Garder ses distances, ne pas toucher les veaux et tenir les chiens en laisse sont les trois règles de base répétées de manière coordonnée. Il faut améliorer la distribution des flyers à ce sujet dans les lieux fréquentés afin qu'ils finissent bel et bien entre les mains des personnes concernées. Les stations de remontées mécaniques, les restaurants, les offices de tourisme, les magasins à la ferme, les cabinets vétérinaires et les hôtels figurent parmi les endroits à cibler.



Recommandations

- Restez à distance des bovins
- Ne jamais toucher les veaux
- Tenez votre chien en laisse

Recommandations

- Keep your distance from cattle
- Don't touch the calves
- Keep your dog on a lead

Les organisations ci-dessous se tiennent à votre disposition pour plus de renseignements:
For further information you may ask the following organisations:

- BUL - SPAA - SPIA**
www.bul.ch
- MUTTERKUH**
www.mutterkuh.ch
- Schweizer Wanderwege**
www.wandern.ch
- union suisse des paysans**
www.abv-usp.ch
- SchweizMobil**
schweizmobil.ch



Pour vous procurer le guide, la check-list, des flyers, le panneau d'avertissement, le parcours didactique et le panneau indépendant :

Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA)
Tél. 062 739 50 40 | spaa@bul.ch | www.spaa.ch

Vous pouvez aussi obtenir gratuitement le guide, la check-list et le flyer dans le shop de Vache mère Suisse : www.vachemeresuisse.ch.

Pour y parvenir, nous comptons sur le soutien actif des exploitations allaitantes locales – impliquez-vous ! Vous pouvez obtenir gratuitement des flyers auprès de Vache mère Suisse ou du Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA).

Expliquer les raisons derrière ces règles de conduite améliore leur acceptation et leur respect. Dans cette optique, le SPAA a conçu un « parcours didactique bovin », qui donne un aperçu de la vie, des instincts et du comportement des bovins et explique les comportements à adopter en présence d'un troupeau. Plusieurs beef.ch régionales ont utilisé ce parcours didactique et on le trouve aussi sur le terrain.

Le grand public manifeste un vif intérêt pour son contenu informatif. L'installer en vaut particulièrement la peine pour les exploitations entretenant des liens étroits avec les consommatrices, consommateurs et touristes, que ce soit au travers d'un magasin à la ferme, d'activités agrotouristiques ou d'une zone de randonnée ou de loisirs. Vous pouvez placer ce panneau dans l'enceinte de la ferme ou le long d'un sentier, ou encore créer une boucle didactique. Par ailleurs, un cadre accueillant pour les familles permet d'accroître l'attractivité du site.

Si vous souhaitez mettre en place un parcours didactique, il vaut la peine d'approcher les organisations touristiques, les autorités et les responsables des sentiers pédestres locaux pour discuter de sa création et de son financement. La

collaboration favorise les échanges et peut être l'occasion de trouver des solutions à d'autres questions.

Nouvelle version du parcours didactique

En prévision de la nouvelle saison, le parcours didactique a fait peau neuve. Dans la pratique, les anciens cadres en acier chromé étaient souvent trop encombrants. La nouvelle version se décline en quinze panneaux de 42 x 86 cm imprimés sur de l'aluminium Dibond léger, résistant aux UV et aux intempéries. Un panneau de départ vient compléter les informations spécialisées. À l'aide de pictogrammes, il attire l'attention sur les trois règles de conduite. Un QR code renvoie vers un nouveau site internet contenant les textes des affiches en allemand, français, italien et anglais. L'emploi de nouveaux matériaux permet désormais de proposer ce parcours didactique à un prix intéressant.

Suite à plusieurs suggestions, le SPAA a créé un panneau indépendant des autres qui illustre par des pictogrammes et explique brièvement les trois règles principales. Il est également muni d'un QR code qui mène au site internet relayant les informations du parcours didactique. Vous pouvez acheter le parcours didactique et le panneau indépendant auprès du SPAA. ■